

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC
AU GRAME**

1. Mémoire du GRAME : Développer les assises d'une tarification de la distribution d'électricité compatible avec le développement durable

Références : Pièce GRAME 2, Document 1, page 21, dernier paragraphe

Préambule :

Le GRAME recommande à la Régie d'approuver le principe du transfert des coûts, tout en ajoutant que celui-ci s'applique, dans le cas des « faits du prince », aux coûts résultant d'éventuels droits d'émission échangeables, sauf si les contrats d'approvisionnement en spécifient l'inclusion dans le prix de l'énergie vendue. (notre souligné)

Question 1.1 :

Veillez exposer comment et sur quelles bases les coûts résultant d'éventuels droits d'émission échangeables pourraient être intégrés dans le principe du transfert des faits du prince ?

Question 1.2 :

Le protocole de Kyoto venant à peine d'être approuvé, à partir de quand prévoyez-vous que les coûts résultant des droits d'émission échangeables risqueraient de s'appliquer ?

2. Mémoire du GRAME : Développer les assises d'une tarification de la distribution d'électricité compatible avec le développement durable

Références : Pièce GRAME 2, Document 1, page 31, 4^e paragraphe

Préambule :

Le Distributeur pourrait s'inspirer des mesures prises, notamment, par le ministère de l'Environnement du Québec ainsi que par le ministère des Transports du Québec auprès de leurs propres flottes de véhicules.(notre souligné)

Question 2.1 :

Pourriez-vous énoncer les mesures prises par ces deux ministères pour réduire la consommation de leurs flottes de véhicules ?

3. Mémoire du GRAME : Développer les assises d'une tarification de la distribution d'électricité compatible avec le développement durable

Références : Pièce GRAME 2, Document 1, page 31, dernier paragraphe

Préambule :

Avec un coût annuel de carburant diesel et d'essence d'environ 5 millions de dollars (HQD-10, Doc. 7, p. 13 de 28, réponse à une question du GRAME), le GRAME prévoit que le Distributeur pourrait économiser, avec les mesures les plus rentables, environ 400 000\$ bruts, et près de 300 000\$ nets (en soustrayant le coût des mesures).⁸ La réduction des émissions de gaz à effet de serre pourrait être de l'ordre de 1700 tonnes, sans compter l'effet d'entraînement auprès des autres gestionnaires de flotte.(notre souligné)

Question 3.1:

Veillez fournir les bases du calcul qui conduisent aux économies de 400 000 \$ bruts et près de 300 000 \$ nets d'économies ainsi qu'à la réduction des émissions de GES de l'ordre de 1700 tonnes mentionnées?

4. Mémoire du GRAME : Développer les assises d'une tarification de la distribution d'électricité compatible avec le développement durable

Références : Pièce GRAME 2, Document 1, page 33, 1er paragraphe

Préambule :

Le GRAME prévoit que le Distributeur pourrait économiser, de manière rentable avec des mesures additionnelles, au moins 5 % de ses besoins en carburant, ce qui représenterait une baisse de plus de 10 000 tonnes des émissions de GES. (notre souligné)

Question 4.1:

Veillez identifier les mesures additionnelles qui de manière rentable permettraient au Distributeur d'économiser jusqu'à 5 % de ses besoins en carburant ?

Question 4.2:

Veillez fournir les bases du calcul qui vous conduisent à établir les économies à 5 % de ses besoins en carburant ?

5. Mémoire présenté par YHC Environnement pour le GRAME

Références : Pièce GRAME 2, Document 2 page 10, 3^e paragraphe, page 31, 1^{er} paragraphe et page 53, 2^e paragraphe

Préambule :

En page 10 il est écrit:

L'hydroélectricité devrait être considéré comme un outil de solution essentiel pour l'atteinte des objectifs du protocole de Kyoto par le Québec et le Canada.

En page 31, et répété à la page 53, il est écrit :

Dans le contexte où le Canada a ratifié le Protocole de Kyoto et reçu le support explicite du gouvernement du Québec, il serait important de confirmer les obligations de HQD pour fournir une partie des solutions énergétiques et pour pouvoir bénéficier des avantages économiques qui en découleraient. (notre souligné)

Question 5.1:

Comment prenez-vous en considération le fait que le Distributeur ne dispose pas de source de production hydroélectrique majeure (à l'exception de la centrale du Lac Robertson)?

Question 5.2:

Dans ce contexte, quelles seraient les obligations qui incomberaient au Distributeur?

Question 5.3:

Pouvez-vous énoncer les solutions énergétiques que le Distributeur devraient fournir et auxquelles vous faites référence ?

6. Mémoire présenté par YHC Environnement pour le GRAME

Références : Pièce GRAME 2, Document 2 page 38 b) et page 54, 3^e paragraphe

Préambule :

En page 38 b), il est écrit :

b) En ayant la possibilité d'exporter les excédents de stock d'énergie, HQD pourrait augmenter ses revenus et atteindre un meilleur taux de rendement. (notre souligné)

En page 54, il est écrit :

modifier les bilans d'émissions de GES des clientèles desservies en incluant les quantités d'électricité que le Distributeur pourra exporter ailleurs au Canada et même aux É-U. (notre souligné)

Question 6.1:

Comment le Distributeur pourrait-il atteindre un meilleur taux de rendement ou modifier les bilans d'émissions de GES autrement que par l'exportation, activité qui relève d'Hydro-Québec Production ?

7. Mémoire présenté par YHC Environnement pour le GRAME

Références : Pièce GRAME 2, Document 2, page 47, point 16 des commentaires et recommandations et page 51, 1⁰, 1^{er} paragraphe

Préambule :

En page 47, il est écrit :

Toutefois, nous estimons que le taux de rendement devrait être variable et viser idéalement 10,6% (9,917% pour le rendement moyen).(notre souligné)

En page 51, il est écrit :

La demande de HQD d'autoriser un taux de rendement moyen de 9,917 % (10,6 % sur les capitaux propres) apparaît raisonnable. Toutefois, afin de répondre aux principes de base du mémoire et favoriser l'optimisation de l'offre et de la demande pour une énergie électrique renouvelable, le taux de rendement devrait pouvoir varier en relation avec les réalités du marché. Cela signifie que la tarification devrait pouvoir varier selon les principes admis par la Régie, en relation avec des paramètres de comparaison des villes et/ou des provinces de référence et selon le cours du prix du gaz naturel et du pétrole.(notre souligné)

Question 7.1:

Veillez expliquer le processus et le fonctionnement suggérés par YHC Environnement en vue de mettre en place un taux de rendement variable.

Question 7.2:

Quels éléments de «réalités du marché» prendriez-vous en considération ?

Question 7.3 :

À quelle comparaison des villes ou des provinces et à quels paramètres faites-vous référence ?